



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 27 février 2020 à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 19 février 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	26	1	2	4

Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LEFEBVRE Frankie, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative : LEBLANC Christian, TESSIER Marie Claude

Membres ayant donné pouvoir : MENUCELLI Thierry donne pouvoir à CHADELAUD Michel

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : PERDUCAT Daniel, PEYRISSAGUET Jean-Jacques,

Absents : CAMBOU Stéphane, DUPUY Nathalie, ROGER Edouard, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique

PERSONNEL

Délibération n° 32-2020 : Service Entretien des bâtiments : création d'un poste

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Monsieur le Président indique que début septembre 2019 les emplois du temps des 2 agents chargés de l'hygiène et de l'entretien des bâtiments communautaire ont été mis à jour pour être adaptés aux besoins horaires.

Cette organisation ayant été testée et approuvée et s'avérant pérenne dans le temps, Monsieur le Président indique qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique à 14h30 (14,50^{ème}) par semaine pour assurer l'entretien des bâtiments : halle des sports, annexe halle des sports, piscine.

Actuellement, l'entretien de ces bâtiments est assuré par un agent contractuel.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- CREER un poste d'adjoint technique territorial au service entretien des bâtiments à 14h30 hebdo (14,50^{ème}) ;
- MODIFIER le tableau des effectifs en ce sens ;
- DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant ont été inscrits au Budget principal aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- DECIDER que la présente prendra effet à compter du 1^{er} mai 2020
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

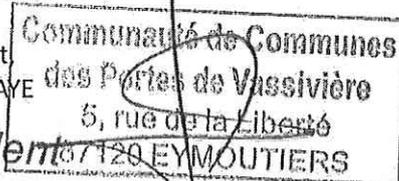
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 02 mars 2020

Le Président
Jean Pierre FAYE

Le Président



Acte rendu exécutoire le : **03 MARS 2020**
Publié le : **03 MARS 2020**